



Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Agrandissement du sous-sol d'un chalet existant avec création d'une terrasse au-dessus et pose d'un jacuzzi, Riddes

Titre du projet de construction

Agrandissement du sous-sol d'un chalet existant avec création d'une terrasse au-dessus et pose d'un jacuzzi

Numéro pour consultation eConstruction
446df9d2

Requérant(e)

Boris Mury

Requérant(e)

Mélanie Bolay Mury

Auteur(e) de plans

Jonathan Michellod

Auteur(e) de plans - Entreprise

Atelier 1912 SA

Parcelle

Parcelle 9684, No Folio 20, Lieu-dit Larzine

Coordonnées

2°58'4"544 1°11'0"620

Propriétaire

Boris Mury

Propriétaire

Mélanie Bolay Mury

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone de petits chalets T3

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes
Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 22.06.2026

Date de publication

22.05.2026

Mise en consultation publique des plans

Mise en consultation publique des plans – Mise à l'enquête publique - zones de danger d'inondation du Rhône, plusieurs communes

Concerne les communes Evionnaz, Colonges, Dorénaz, Vernayaz, Vionnaz, Collombey-Muraz, Monthey, Saint-Maurice, Saxon, Riddes, Saillon, Leytron

Titre de la mise à enquête des plans

Mise à l'enquête publique - zones de danger d'inondation du Rhône

Description du projet

En application de l'article 10 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le canton du Valais, par son Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), met à l'enquête publique les projets de plans et les prescriptions des zones de danger d'inondation du Rhône sur le territoire des communes concernées.

Moyen de droit / Consultation

Le dossier des zones de danger d'inondation du Rhône (plans, prescriptions et rapport technique) relatif aux secteurs concernés peut être consulté, aux heures d'ouverture habituelles, auprès du bureau communal des communes concernées. Les remarques et oppositions motivées éventuelles (avec moyens de preuve notamment annonce d'expertise) doivent être déposées auprès de l'administration municipale concernée ou auprès du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Service des dangers naturels, Kanton Wallis - Dienststelle für Naturgefahren
Route de la Piscine 12
1950 Sion

Délai

30 jours

Date de publication

22.05.2026

Mesure concernant la circulation

Mesure concernant la circulation – Rue de l'Eglise - Pré-de-Cure, Riddes

Tronçon concerné

Rue de l'Eglise - Pré-de-Cure

Moyen de droit / Consultation

La Commune de Riddes annonce qu'en raison de l'inauguration du Pré-de-Cure qui se déroulera le **13 juin 2026**, les rues et les places de parking suivantes seront fermées à la circulation, de **5h à 20h** :

- Rue de l'Eglise (autour de l'église)
- Parking sud de l'Eglise

La rue de l'Eglise, accessible uniquement pour les bordiers, sera en sens unique, direction ouest, depuis l'intersection de la rue de La Vouagère jusqu'à l'intersection de la rue de la Vigne.

La rue des Condémines ne sera accessible qu'aux bordiers, conformément à la direction de circulation.

Les places devront être libérées de tout véhicule.

Nous remercions en particulier les habitants du quartier concerné pour l'effort consenti, afin de rendre possible cette manifestation.

Nous demandons également à tous les usagers de se conformer strictement aux ordres du service de sécurité et à la signalisation temporaire en place.

Police de Riddes.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

Expiration du délai: 21.08.2026

Date de publication

21.05.2026



Economie, travail et éducation

Autorisation hôtellerie et restauration

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Elodie Christelle Romy Blanchet, Riddes

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Elodie Christelle Romy Blanchet

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne: Bar des Etablons

Adresse: Rue des Chablotays 32A, 1918 La Tzoumaz

Heures d'ouverture: 8h00 - 20h00

Date de la prise d'activité: 1er novembre 2026

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Elodie Blanchet, domiciliée à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

30 jours

Date de publication

19.05.2026

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Elodie Christelle Romy Blanchet, Riddes

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Elodie Christelle Romy Blanchet

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne: T-Bar

Adresse: Rue de la Télécabine 3, 1918 La Tzoumaz

Heures d'ouverture: 8h00 - 24h00

Date de la prise d'activité: 1er novembre 2026

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration

et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Elodie Blanchet, domiciliée à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

30 jours

Date de publication

19.05.2026

Avis officiels généraux et annonces

Autre avis officiel

Autre avis – Sommaton, Riddes

Titre de l'avis

Sommaton

Contenu de l'avis

L'Administration communale de Riddes somme le propriétaire de la caravane-remorque, de marque Fendt X, non-immatriculé, abandonnée sur le parking "Le Taillay" à La Tzoumaz, de venir récupérer son bien dans un délai de dix jours dès la présente publication auprès de la Police municipale de Riddes.

Passé ce délai, le propriétaire sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété et la Commune de Riddes en disposera, conformément à l'art. 729 du Code Civil Suisse.

Moyen de droit / Consultation

Police municipale de Riddes

Rue du Village 2

1908 Riddes

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

10 jours

Expiration du délai: 01.06.2026

Date de publication

21.05.2026

Autre avis – Sommaton, Riddes

Titre de l'avis

Sommaton

Contenu de l'avis

L'Administration communale de Riddes somme le propriétaire du véhicule Subaru Impreza, bleu, non-immatriculé, abandonné au bout du chemin du Stand à Riddes de venir récupérer son véhicule dans un délai de dix jours dès la présente publication auprès de la Police municipale de Riddes.

Passé ce délai, le propriétaire sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété et la Commune de Riddes en disposera, conformément à l'art. 729 du Code Civil Suisse.

Moyen de droit / Consultation

Police municipale de Riddes

Rue du Village 2

1908 Riddes

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

10 jours

Expiration du délai: 01.06.2026

Date de publication

21.05.2026